



**MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RENÉ**

778, PRINCIPALE
SAINT-RENÉ, BEAUCE
(QUÉBEC) G0M 1Z0
TÉL. : 418 382-5226
FAX : 418 382-3655
muni.st.rene@globetrotter.net

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 164-18 TRAITEMENT DES ÉLUS

-À la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement 164-18-Traitement des élus.

-L'objet du règlement no 164-18 est de régir le salaire des élus.

-Le règlement no 164-18 peut être consulté aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal (778 route Principale, Saint-René), soit : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et vendredi 8h30 à 15h30.

-Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-René, ce 4 décembre 2018

Jesse Grondin, d.g/s.t